

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu la loi du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme,  
Vu l'arrêté du 11 février 2026 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,  
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 5 mai 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro : **780/2026FVE**  
**Conseil d'Administration du 7 mai 2026**

**Sujet : Réforme et dossier de demande d'accréditation à délivrer le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa).**

La loi du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme a procédé à une refonte profonde du cadre législatif de la profession de sage-femme. Un troisième cycle des études de maïeutique a été créé, allongeant la formation de 5 à 6 ans d'études. Les étudiants en maïeutique obtiendront désormais, après soutenance d'une thèse d'exercice, un diplôme d'État de docteur en maïeutique, remplaçant l'actuel diplôme d'État de sage-femme.

Le deuxième cycle comprend quatre semestres de formation, validés par l'obtention de 120 crédits ECTS conférant le grade master. Seuls les étudiants titulaires du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques peuvent s'inscrire en première année du deuxième cycle des études de maïeutique.

Le référentiel de formation conduisant au diplôme d'État de docteur en maïeutique est basé sur une approche par compétences. Il comporte :

- Un socle fondamental de sciences médicales et cliniques générales, spécifique au 1er cycle ;
- 6 domaines de compétences professionnelles, présents dans les 3 cycles, avec des Unités d'Enseignement définies par l'arrêté du 11 février 2026 :
  - domaine prénatal : assurer le suivi médical de la grossesse;
  - domaine pernatal : assurer le suivi médical de l'accouchement et de la naissance;
  - domaine postnatal : assurer le suivi médical de la période postnatale;
  - domaine gynécologique : assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception, et la promotion de la santé sexuelle et reproductive;
  - domaine recherche : adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique;
  - domaine générique : agir en professionnel de santé publique, médical et responsable.
- Un parcours personnalisé : des Unités d'Enseignement vont permettre à l'étudiant d'individualiser son parcours de formation.

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques sera délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des Unités d'Enseignement associées aux domaines de compétences et au parcours personnalisé.

La réforme du deuxième cycle augmente la volumétrie des enseignements à hauteur de 172 heures, pour un total des heures d'enseignements de 734 heures (386h en DFASMa1 et 348h en DFASMa2).

Membres en exercice : 36  
Nombre de présents ou représentés : 30  
Abstention (s) : 0  
Suffrages exprimés : 30  
Pour : 30  
Contre : 0

Fait à Limoges, le 7 mai 2026

**Le Président de l'Université**

**Vincent JOLIVET**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mai 2026.**

**Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 11 mai 2026.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

***Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges***

**DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER LE DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE**

**EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFASMa)**

**Arrêté du 11 février 2026**

I. NOM DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

[Ecole de sages-femmes du CHU de Limoges](#)

II. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Organisation actuelle (École / Département de maïeutique / Autre)

[Ecole publique hospitalière hébergée par les facultés de médecine et pharmacie](#)

Date prévisionnelle d'intégration à l'université (au plus tard 1<sup>er</sup> septembre 2027)

[1<sup>er</sup> septembre 2027](#)

Quelle modalité d'intégration à l'université est choisie ou envisagée :

[Département de maïeutique rattaché à l'UFR de médecine](#)

III. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

[Agnès BARAILLE, sage-femme des hôpitaux coordinatrice, directrice](#)

IV. MODALITES DE GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

**Conseil régional** : [Bourses des étudiants et budget alloué au CHU / DAF CHU](#) :  
gestion budgétaire

**DRH CHU** : gestion personnel, Lien hiérarchique

[Directrice école de sages-femmes / secrétaire](#)

[Sages-femmes enseignantes \(1 par promotion\)](#)

**Instances** : [Conseil technique](#) présidé par le directeur de l'ARS ou son  
représentant, conduit par la SF directrice

[Membres permanents](#) : [Doyen de la faculté de médecine](#), [Directeur de l'hôpital](#) ou son représentant, [VP CFVU](#), les [sages-femmes enseignantes](#), les  
représentant des étudiants, une [sage-femme](#) représentant les terrains de  
stage, un représentant du conseil régional, 2 représentants des enseignants.

**Université** : [Délivrance du diplôme d'Etat](#), [validation des modalités de contrôle des connaissances et de compétences](#), [du règlement intérieur \(Conseil d'Administration et Commission de la Formation et de la Vie Universitaire\)](#). [Conseil de discipline](#)

**Faculté de médecine** : [inscriptions des étudiants](#), [Passage des examens](#)

## V. PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Agnès BARAILLE, sage-femme directrice, enseignement et gestion en transversal des 4 promotions

Valérie BLAIZE-GAGNERAUD, sage-femme 2<sup>ème</sup> grade, enseignante, référente de la 5<sup>ème</sup> année

Karine BOMPARD-GRANGER, sage-femme 2<sup>ème</sup> grade, enseignante, référente de la 3<sup>ème</sup> année

Jeanne-Marie CHATENET, sage-femme 2<sup>ème</sup> grade, enseignante, référente de la 2<sup>ème</sup> année

Hélène GUILLOIS, sage-femme 1<sup>er</sup> grade, enseignante, référente de la 4<sup>ème</sup> année

## VI. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET LES AXES DU PROJET PEDAGOGIQUE

Joindre les axes du projet pédagogique et la maquette de formation (utilisation de la structure de l'annexe de l'arrêté en respectant le libellé des unités d'enseignement)

Cf.

Annexe 1 : exemple projet pédagogique 2025-2030

Annexe 2 : règlement des études et M3C DFASMa1

Annexe 3 : règlement des études et M3C DFASMa2 prévisionnel

Répartition des ECTS par domaine :

	CYCLE 2						
UE THEORIQUES ET APPRENTISSAGE CLINIQUE	A4		A5		ECTS Cycle 2		Arrêté 11/02/26
	S1	S2	S3	S4			
	ECTS	ECTS	ECTS	ECTS			
TOTAL		30	30	30			
SOCLE FONDAMENTAL							
UE THEORIQUES							
Apprentissage Clinique							
TP							
Stages							
DOMAINE PRENATAL					DOMAINE PRENATAL		
UE THEORIQUES	3	2	4	2	11		10 à 12
Apprentissage Clinique	8,5		4,5		13		11 à 13
TP		0,5		0,5	1		
Stage	8		4		12	92,00%	Min 85 %
DOMAINE PERNATAL					DOMAINE PERNATAL		
UE THEORIQUES	2	1	3	2	8		8 à 10
Apprentissage Clinique	9		15		24		20 à 24
TP	0,5	0,5	0,5	0,5	2		
Stage	8		14		22	92,00%	Min 85 %
DOMAINE POSTNATAL					DOMAINE POSTNATAL		
UE THEORIQUES	3	2	2	1	8		8 à 10
Apprentissage Clinique	5,5		7,5		13		11 à 13
TP	0,5		0,5		1		
Stage	5		7		12	92%	Min 85 %
DOMAINE GYNECOLOGIQUE					DOMAINE GYNECOLOGIQUE		
UE THEORIQUES	3	1	3	1	8		8 à 10
Apprentissage Clinique	6		2		8		6 à 8
TP					0		
Stage	6		2		8	100%	Min 85 %
DOMAINE RECHERCHE	2	1	3	1	7		6 à 8
DOMAINE GENERIQUE	4	1	3		8		6 à 10
PARCOURS PERSONNALISE	3	3	3	3	12		Min 12
ECTS théoriques	20	11	21	10			
ECTS TP	1	1	1	1			
ECTS Stage	9	18	8	19			
ECTS AC (STAGE+ TP)	10	19	9	20	58		
	30	30	30	30			

- Mutualisation des enseignements :
- Cycle 2 : Domaine générique : mutualisation des enseignements du service sanitaire avec étudiants de DFGSM2, DFGSP 4, kiné, IFSI 2<sup>ème</sup> année

- Stages :
  - modalités d'agrément des terrains de stage
- Les terrains de stage :
  - o sont sélectionnés par l'équipe pédagogique en fonction de l'offre et des possibilités locales.
  - o peuvent être choisis ou proposés par l'étudiant
  - o leur adaptation aux objectifs d'apprentissage définis est vérifiée auprès de chaque coordinatrice ou responsable de service ou professionnel libéral selon les activités proposées et le volume d'actes réalisés.
  - o leur capacité d'accueil est vérifiée et réévaluée chaque début d'année universitaire
  - o sont validés par le conseil technique et la CFVU
  - o Livret d'accueil pour les étudiants dans certains CH
  - o Charte d'encadrement tripartite (étudiant, service, école)
  - o Evaluation des terrains par les étudiants
  - o Mise en place depuis 2021 d'une formation « encadrement réflexif » pour les professionnels
- Conventions établies spécifiques selon le terrain ou le professionnel (exemple Annexes 4 et 4 bis)
- **Pas de modalités d'agrément définie jusqu'alors ni réglementée pour les écoles de sages-femmes**

- typologie des terrains de stage (hospitalier, libéral, PMI...)

Apprentissages cliniques 4ème ANNEE			
DOMAINE	Lieu	2026-2027	
		DUREE en semaines 30 h	ECTS
PRENATAL	PMI	1	8
	Service de GHR (CH type 3)	4	
	AMP /consultations HME (CH type 3)	1	
	SF libérale	2	
PERNATAL	Salle Accouchement		8
	CH Type 3 HME	4	
	CH Type 2 ou 3 choix étudiant	4	
POSTNATAL	CH type 3 Suites de couches	2	5
	UHPB (CHS)	1	
	Néonatalogie/Réa néonatale /consultations nourrissons (CH type 3)	2	
GYNECOLOGIE	Hospitalisation gynéco (CH ou Clinique)	1	6
	Consultations : CH ou SF libérale ou Service de santé des étudiants	3	

	Planification IVG (CH)	2	
--	------------------------	---	--

Semaines /  
année

semaines : 27

Apprentissages cliniques 5ème ANNEE 2027-2028			
DOMAINE	Lieu	DUREE en semaines 30 h	ECTS
PRENATAL	PMI		4
	Service de GHR (CH type 3)	2	
	Service de CPDPN / consult (CH type 3)	1	
	SF libérale	1	
PERNATAL	Salle Accouchement		14
	CH Type 3 HME	6	
	CH Type 2 ou 3	8	
POSTNATAL	CH type 3 SDC	2	7
	CH Type 2 ou 3	3	
	UHPB (CHS)	1	
	PMI /cons nourrissons/SF lib	1	
GYNECOLOGIE			2
	Consultations : CH ou SF libérale ou Service de santé des étudiants	2	

Semaines /  
année

27

27

VII. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS : *Numerus apertus 21*

Préciser la répartition des étudiants en formation continue et en formation initiale :

2025-2026 : 6 ESF issus de passerelles sont en formation continue :

Cycle 1 : 1 en A2, 4 en A3

Cycle 2 : 1 en A5

VIII. DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS MIS EN PLACE PAR LA STRUCTURE DE FORMATION ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

- Directrice supervise et gère, en collaboration avec l'enseignante référente +/- le service de soins des situations individuelles difficiles (mal-être, difficultés en stage...), référente pour les étudiants en situation de handicap
- Une sage-femme enseignante référente de chaque promotion suit individuellement les étudiants.

En cas de difficultés personnelles et/ou d'apprentissage, les sages-femmes enseignantes et directrice sont disponibles pour recevoir l'étudiant, l'écouter et l'orienter si nécessaire.

- organisation des études adaptée pour les d'étudiants porteurs de handicap (tiers temps pour les examens, organisation des gardes et modification de l'alternance jour/ nuit si besoin

-adaptation du rythme des gardes et des lieux de stage pour les étudiantes enceintes

Quand un problème en stage est soulevé, une concertation entre l'étudiant, le(a) responsable du service et l'enseignante responsable de la promotion permet d'aplanir les problèmes et d'envisager un apprentissage plus positif.

- 2 journées de formation et information sur les différents moyens de prise en charge de la santé physique et mentale pour tous les étudiants de 2<sup>me</sup> année à chaque rentrée universitaire (Happy doc)
- Retour de stage en individuel et en groupe
- Encadrement en travaux pratiques et sur les terrains de stage
- Evaluations formatives avant les sommatives
- Remédiation et travaux personnalisés si besoin
- Suivi individuel du travail de recherche
- Réunion de régulation fin de 1<sup>er</sup> semestre avec représentants des étudiants
- Bilan d'année à la fin des cours semestre 2
- Enquêtes de satisfaction annuelles par promotion en fin d'année universitaire
- Information sur le service de santé universitaire et coordonnées données
- Coordonnées de la référente locale de la Coordination nationale d'accompagnement des étudiants en santé (CNAES)
- Validation d'acquis possibles pour les passerelles selon cursus antérieur
- Parcours personnalisé si l'organisation est possible en cas de redoublement (suivi de cours de l'année supérieure et validation anticipée d'UE)

#### IX. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

Partenariat avec les FMP pour la mise en place et l'organisation du service sanitaire depuis 2018

#### X. DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Analyse et prise en compte des informations recueillies, dont l'évaluation des enseignements par les étudiants

**Réunion de régulation** avec les représentants de chaque promotion et l'équipe pédagogique fin du 1<sup>er</sup> semestre : prise en compte des remarques et suggestions concernant les cours, les stages et l'organisation de l'année.

**Bilan** réalisé par promotion entière +SF enseignante et par UE, terrain de stage etc en fin de cours au semestre 2, présenté à la réunion d'équipe de fin d'année universitaire pour prévoir réajustement autant que faire se peut dès la rentrée suivante

**Enquête** par promotion, individuelle et anonyme, en fin d'année universitaire, pendant l'été : chaque étudiant remplit une enquête concernant l'année écoulée  
Enquêtes dépouillées et analysées, présentées au conseil technique annuel  
Mesures d'amélioration ou de réajustement dans la mesure du possible

#### XI. AVIS DES INSTANCES (à joindre)

- De la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique
- Du conseil d'administration
- Du conseil technique

**Date de dépôt des dossiers d'accréditation pour instruction à partir du 15 mai dans l'application FRESQ.**